office du Sport

Sport & Concertation

Outil
de développement
& de cohésion
Sociale

www.fnoms.org

Fédération Nationale des Offices Municipaux du Sport

FNOMS

Office du Sport

Sport & Concertation

Outil de développement & de cohésion sociale

sommaire

P.4 Au cœur de la réalité sportive

P.6 Qu'est-ce qu'un Office du Sport ?

P.10 Missions et rôles d'un Office du Sport

P.14 Créer un Office du Sport : mode d'emploi

P.16 Le FNOMS et le réseau

P.18 Le Projet Sportif Local : PSL

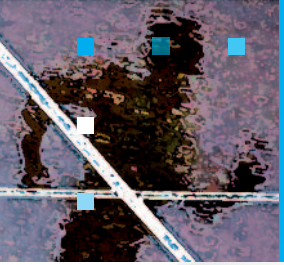

l'office du sport au cœur de la réalité sportive

Un monde sportif complexe

15 millions de licences...

... délivrées par les fédérations sportives délégataires, scolaires, multisports et affinitaires. Les compétiteurs en sont une composante.

15 millions de pratiquants...

... non licenciés, simples adhérents d'un club ou même hors association.

les autres acteurs du sport...

.... des personnes physiques et morales participant ou s'intéressant à la vie sportive locale.

Des collectivités territoriales en première ligne

La commune

La commune première collectivité territoriale, première rencontre du citoyen avec le suffrage universel.
On en compte environ 36 700 !

Les intercommunalités

Les intercommunalités bénéficient de ressources fiscales mais elles ne sont pas de réelles collectivités territoriales et échappent au suffrage universel. Au 1er janvier 2006, on enregistrait 2 573 EPCI, concernant 32 913 communes (environ 90%). Les quelque 3 771 communes « isolées » représentent toutefois près de 7 millions d'habitants (près de 9% de la population nationale), dont 417 en Ile de France (soit 3,8 millions d'habitants).

L'école

Quand on dit sport, on pense tout de suite au mouvement associatif (clubs). Or le sport est d'abord, à côté de l'EPS, pratiqué, aux heures ouvrables, à l'école ! Ce sont donc les communes qui se retrouvent en première ligne, avec l'enseignement primaire, mais aussi avec leurs éducateurs sportifs (et également ETAPS) qui interviennent soit en liaison avec l'école, soit dans des structures municipales. C'est aussi la prise en compte de toutes les formes de pratiques, notamment celles hors clubs.

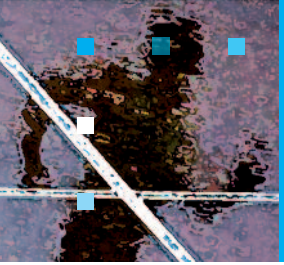

QU'EST-CE QU'UN OFFICE DU SPORT

L'Office du Sport : la solution !

Sport & Concertation

une structure indépendante...

... pluraliste et ouverte à l'échelon d'une commune ou d'une intercommunalité. Association « loi de 1901 » regroupant tous les acteurs du sport de son territoire de compétence, indépendante du pouvoir politique et du pouvoir sportif, reflet de toutes les sensibilités et prenant en compte toutes les pratiques et toutes les formes de pratiques sportives.

Quelle que soit l'équipe politique en place, l'Office du Sport - quelle que soit son appellation - fournit une **aide à la décision** en renforçant la légitimité et la pertinence des décideurs.

La double logique de développement, sportive et territoriale, est au cœur de toutes politiques de développement local.

La solution ? La mise en place d'un **Office du Sport**, **véritable Conseil Sportif Territorial**, boîte à outils efficace pour faire vivre la **promotion du sport pour tous**.

Véritable acteur du monde sportif

En complément de l'action municipale (service des sports), l'Office du Sport, missionné par une municipalité ou un EPCI, mais aussi de sa propre initiative, peut **organiser, coordonner ou gérer différentes activités, occasionnelles ou permanentes, en partenariat :**

Aide et conseils auprès des élus en matière de sport d'Activités Physiques et Sportives (APS).

Manifestations sportives ou extra-sportives à caractère convivial, humanitaire, culturel, etc.

Acteur de la cohésion sociale par la découverte et l'initiation sportive à destination des jeunes, des populations défavorisées, toute l'année ou pendant les vacances, etc.

Colloques, conférences, sessions d'information et de formation.

Centre de médecine du sport (CMS).

Mutualisation de moyens techniques et humains pour les associations sportives : secrétariat, matériel informatique et pédagogique, sonorisation, balisage, siège social, voire emplois, etc.

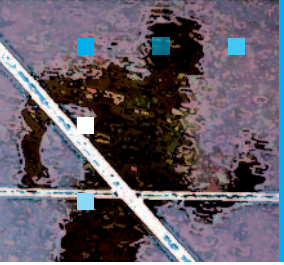

QU'EST-CE QU'UN OFFICE DU SPORT

Une association qui rassemble qui ?

Certains Offices du Sport (ne) rassemblent (que) les clubs sportifs. Cela peut paraître restrictif, mais c'est déjà important de regrouper localement de façon transversale, le monde sportif.

D'autres Offices du Sport accueillent en leur sein des **associations** pratiquant occasionnellement ou régulièrement des activités sportives, telles que : Maison de quartier, de Jeunes, Centres sociaux, etc.

D'autres sont ouverts à **tous les acteurs du sport** - des Activités Physiques et Sportives (APS) - c'est-à-dire à toutes les personnes physiques et morales qui participent ou s'intéressent à la vie sportive locale.

D'autres, enfin, admettent la participation des décideurs - eux-mêmes "acteurs du sport" - que sont **les élus et les fonctionnaires des services**, et pas seulement du secteur du sport.

Les professeurs d'EPS

Le conseil FNOMS
La fnoms attachée à la notion d'indépendance des Offices du Sport vis-à-vis des pouvoirs sportifs et politiques déconseille qu'un élu "politique" soit à sa tête afin d'éviter toute confusion des genres et le risque de "gestion de fait".

Un Office du Sport, ce n'est pas :

Une commission extra-municipale

L'Office du sport est une association loi 1901, et même si les élus en sont membres, il n'est pas un organe de la municipalité.

Un OMS est une association : Indépendante, Pluraliste et Ouverte.

Un service des sports

Au même titre que les autres services publics, le service des sports participe à l'élaboration et à l'application de la politique sportive municipale, c'est ce qui le distingue de l'Office qui n'est pas une structure de la municipalité en place, mais une association « loi 1901 ».
L'Office du Sport n'est pas un organe de décision, mais de concertation, d'étude, de propositions et d'animation.

C'est l'interface entre les acteurs du sport et la municipalité.

Un Club Omnisports

A la différence d'un club omnisports, l'Office ne gère aucune compétition sportive, mais il regroupe l'ensemble des représentants des différentes formes de pratique (scolaires, entreprises, civils, etc.).

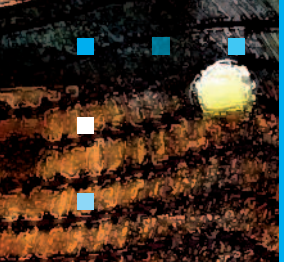

L'Office du sport, un outil efficace de...

Concertation

. Tous les acteurs du sport pour un projet sportif
. Réflexion sur la place et le rôle des APS sur le territoire, proposition de pistes de développement
. Participer à la programmation et l'utilisation des équipements sportifs
. Proposer et établir des critères de répartition de subventions
. Organiser des soirées débats et de formation

Soutien aux associations

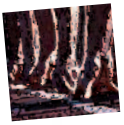

. Proposer des services administratifs et matériels
. Concourir à la formation
. L'Office du Sport peut devenir groupement d'employeurs afin de mutualiser l'emploi sportif
. Valorisation et aide au bénévolat

Participation à la vie locale

. Animer la vie locale avec la commune et le monde associatif
. Coordonner les actions sportives
. Organiser des manifestations sportives (multidisciplinaires) en partenariat avec les associations sportives (ex : Week-end Sport en Famille)
. Gestion d'un Centre de Médecine du Sport (CMS)
. Certains Offices du Sport, en l'absence de service des sports, gèrent les installations sportives municipales (plannings, attribution de lieux...)
. Mise en place et gestion d'une école du sport

Communication

. Réalisation des outils de communication : Bulletin, Guide du sport, annuaire des associations, site internet ressources ou "Portail" pour les associations sportives
. Organisation de fêtes du sport, forum du sport

Le conseil FNOMS

Seul ou en partenariat, l'Office du Sport peut être l'initiateur d'une action mais aussi l'acteur ou le coordinateur. La Fnoms préconise que de telles missions fassent l'objet d'une convention entre l'Office et la Collectivité.

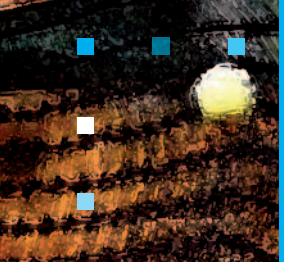

Quelques exemples concrets d'actions...

Que faire devant la montée des "inorganisés" ?

Ceux qu'on appelle imparfaitement ainsi sont le plus souvent très bien organisés, mais autrement et par eux-mêmes. Un Office du Sport qui prend en compte toutes les pratiques et toutes les formes de pratiques, sera à même d'une part de convaincre une municipalité de l'importance de ce phénomène, d'autre part de sensibiliser les clubs, et enfin de présenter à ces pratiquants les avantages de la vie associative.

Prendre en compte le loisir sportif

Qui mieux qu'un Office du Sport peut faire reconnaître le rôle économique du sport, qu'il soit de loisir ou de compétition, dans l'économie locale ? On pourrait adopter un raisonnement identique pour le rôle culturel de ces deux volets des APS. Qui mieux que l'Office du sport peut amener à une cohabitation harmonieuse ?

Le Rôle éducatif et social du sport

Qui mieux qu'un Office du Sport peut amener une municipalité et le mouvement sportif fédéré ainsi que l'ensemble des acteurs liés au sport à élaborer un Projet Sportif Local (PSL) ? Projet partagé, évolutif, véritable aide à la décision vers une politique faisant du sport une partie intégrante du programme global.

Santé et lutte contre le dopage, qu'apporte un Office du Sport ?

L'Office défend des valeurs partagées. La santé physique, mentale et sociale le concerne au premier chef. Les Offices du Sport ont été pionniers dans la création et le fonctionnement des Centres de Médecine du Sport (CMS). Le sport n'est pas, en soi, porteur de toutes les vertus. Ce sont les conditions de pratique qui en font – ou non – un vecteur extraordinaire de valeurs.

Créer un Office du Sport : mode d'emploi...

L'initiative

La Municipalité est souvent la mieux placée pour réunir l'ensemble des acteurs du sport local pour créer l'Office.

Toutefois, les associations et les clubs peuvent être initiateurs de projet à la réalisation duquel la municipalité sera associée.

La convocation d'une Assemblée Générale constitutive

. Adopter les statuts (loi 1901) et le préambule.
. Élire un Conseil d'Administration et constituer un bureau (au moins un Président, un Secrétaire Général, un Trésorier).
. Fixer le siège social.
. Établir la liste complète du Conseil d'Administration comportant : nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, profession, domicile, fonction au sein du Conseil, signature de chacune des personnes.

La déclaration à la préfecture

A faire à la Sous-Préfecture, Préfecture, ou Préfecture de Police pour Paris.

Prévoir :
. Demande de déclaration.
. Deux exemplaires des statuts certifiés par le Président.

Au Journal Officiel :
. Demande d'insertion obligatoire.

La demande d'adhésion à la FNOMS

Adresser à la Fédération :

. Demande de déclaration.
. Deux exemplaires des statuts certifiés par le Président.

Pourquoi adhérer à la FNOMS : les petits +

Une Fédération Ressources

* Une Revue "Sport dans la Cité" trimestrielle
* Une lettre juridique
* Un site internet ressources
* Une newsletter
* Une Documentation Fnoms Ressources
* 4 à 6 Journées d'étude, de formation et d'information par an

Une fédération agréée Jeunesse et Sport

* Pour l'Office, c'est pouvoir postuler à une demande de subvention CNDS (Conseil National du développement du Sport)

Le conseil FNOMS

Seules les associations adhérentes à une fédération agréée Jeunesse et Sport peuvent obtenir le fond "CNDS".

Pour tous renseignements :
FNOMS
33 rue Manin - 75019 Paris
Tél. 01.42.41.11.98
Fax : 01.42.41.12.26
Email : fnoms@fnoms.org

La FNOMS, c'est...

Une conception humaniste

. Accessibilité à tous
. Santé par le sport
. Valeurs citoyennes

Un réseau

. 1 200 Offices (communaux, locaux, intercommunaux)
. 69 CDOMS et 17 CROMS
. Un partenariat (AIRES, ANDES, ANDIISS, etc)

(chiffres août 2006)

Une approche territoriale

. Rassemblement de Tous les acteurs du sport
. Transversalité du sport dans la société
. Concertation à tous les niveaux

Une fédération originale

Auprès d'organismes nationaux :

. Le mouvement des Assises Nationales du Sport (**ANS**).
. La commission « équipements » du **C.N.O.S.F.**
. Association d'Information et de Recherches pour les Equipements de Sport et loisirs (**A.I.R.E.S.**).
. Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (**A.F.S.V.F.P.**).

Avec les Associations d'élus :

. Association des Maires et des Présidents des Communes de France (**A.M.F.**).
. Association Nationale Des Elus en charge du Sport (**A.N.D.E.S.**).

Avec la Fonction Publique et les associations professionnelles :

. Association Nationale des Directeurs d'Installations et Intervenants des Services des Sports (**A.N.D.I.I.S.S.**).
. Centre National de la Fonction Publique Territoriale (**C.N.F.P.T.**).
. **Sport et Territoires.**

La participation de la FNOMS à ces différentes instances lui permet, ainsi qu'à ses Offices, d'être au cœur des problématiques du sport aujourd'hui. **La FNOMS** y fait entendre **sa différence** recevant en retour **la reconnaissance de la pertinence** de sa vision. La notoriété de la FNOMS bénéficie ainsi **à tous les Offices du Sport qu'elle fédère.**

Le PSL : un outil opérationnel...

Le projet sportif de tous & pour tous.

Une méthode : la concertation

La concertation, c'est être non seulement consulté ou informé mais surtout associé aux trois phases du processus de prise de décision : les études préparatoires, la mise en oeuvre des mesures, l'évaluation. **La concertation garantit la démocratie participative.**

Un outil : le Projet Sportif Local.

Fruit de la concertation, il est élaboré sur la base d'un état des lieux partagé prenant en compte tous les paramètres historiques, géographiques, humains, économiques, culturels, démographiques, etc. du territoire considéré, ainsi que les attentes de toute la population en matière d'APS. Il est évolutif et sert à inspirer la politique sportive des élus. L'Office du Sport en assure le pilotage et le suivi.

L'outil : Le Projet Local du Sport équitable.

Pourquoi un PSL ? Et quelles finalités ?

. Pour aider les élus aux différents échelons de leurs décisions politiques...
. Pour créer ou faciliter la concertation parmi les acteurs du sport...
. Pour soutenir les associations qui rencontrent des difficultés organisationnelles...
. Pour fédérer et faire converger les motivations dans un territoire...

Mais aussi :

. Pour faciliter les projets des clubs...
. Pour soutenir les animateurs de terrain...
. Pour pérenniser ce qui est positif...
. Pour donner du sens social commun...
. Pour produire du lien humain...

Plus d'infos ?

Le guide méthodologique FNOMS Ressources N°1 "Le Projet Sportif Local ou Intercommunal" est à votre disposition.

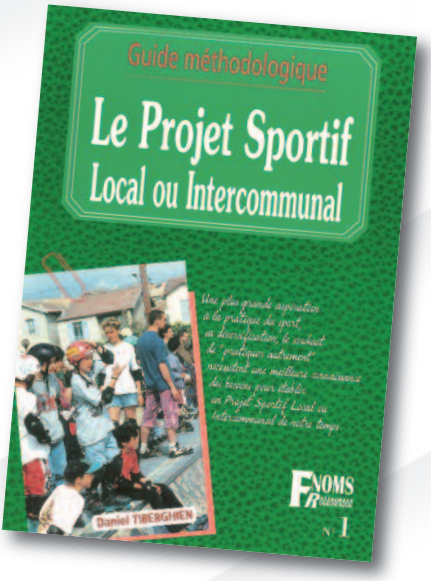

Office du Sport

Sport & Concertation

- Conseil auprès des élus
- Passerelle entre le monde associatif et la collectivité
- Aide à la décision
- Acteur de la promotion des APS
- Acteur de cohésion sociale

Fédération Nationale des Offices Municipaux du Sport (FNOMS)

33 rue Manin - 75019 Paris

Tél. 01.42.41.11.98 - Fax : 01.42.41.12.26

Email : fnoms@fnoms.org

www.fnoms.org

Conception : FNOMS - Création graphique : Editions HF - Crédit photos : Société F.E.P. - fotolia.fr - Septembre 2009